DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE MARITIME Accusé de réception en préfecture 017-211703061-20201015-DCM20-110-DE Date de télétransmission : 19/10/2020 Date de réception préfecture : 19/10/2020

## ARRONDISSEMENT DE ROCHEFORT

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**CANTON DE ROYAN** 

**COMMUNE DE ROYAN** 

N° 20.110

L'an deux mille vingt, le 15 octobre 2020, à 18 h 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick MARENGO, Maire.

### DATE DE LA CONVOCATION

DATE D'AFFICHAGE

Le 09 octobre 2020

Le 09 octobre 2020

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. Patrick MARENGO, Maire, M. Didier SIMONNET, Mme Éliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Nadine DAVID, M. Philippe CUSSAC, Mme Dominique BERGEROT, M. Gilbert LOUX, M. Jean-Michel DENIS, adjoints.

Mme Odile CHOLLET, Mme Christine DELPECH-SOULET, M. Julien DURESSAY, Mme Océane FERNANDES, M. Gérard FILOCHE, Mme Dominique GACHET-BARRIÈRE, M. Jacques GUIARD, Mme Liliane ISENDICK-MALTERRE, M. Bruno JARROIR, M. Thomas LAFARIE, Mme Françoise LARRIEU, Mme Christelle MAIRE, Mme Corinne MAROLLEAU, M. Denis MOALLIC, M. Yannick PAVON, M. Christophe PLASSARD, M. Raynald RIMBAULT, M. Thierry ROGISTER, Mme Marie-Claire SEURAT, M. Gilbert THULEAU, conseillers municipaux.

### ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Mme Sandrine BEUVELET-HUBERT représentée par Mme Corinne MAROLLEAU Mme Marie-Pierre QUENTIN représentée par Mme Dominique BERGEROT Mme Madeline TANTIN représentée par Mme Éliane CIRAUD-LANOUE Mme Dominique PARSIGNEAU représentée par M. Thierry ROGISTER

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 29 Nombre de votants : 33

Mme Dominique GACHET-BARRIÈRE a été élue secrétaire de séance.

OBJET : CONVENTION D'OBJECTIFS CONCLUE ENTRE LA VILLE DE ROYAN ET L'« ASSOCIATION INTERPROFESSIONNELLE DU MARCHÉ CENTRAL DE ROYAN ET

COMMERCES ENVIRONNANTS (A.I.M.C.R.+) », POUR L'ANNÉE 2020 - AVENANT N°1

RAPPORTEUR: Mme GACHET-BARRIÈRE

**VOTE: UNANIMITÉ** 

Par une délibération n°20.072 en date du 30 juillet 2020 Accusé de réception en préfecture 017-211703061-20201015-DCM20-110-DE Disco de mandre de la companie de la compani attribué une subvention de 41.918,98 € (quarante et un mille heur centidixendire europe et quatre-vingt-dix-huit centimes) à l'« Association Interprofessionnelle du Marché Central de Royan et Commerces Environnants (A.I.M.C.R.+) », pour l'année 2020.

En plus de cet engagement, la Ville a décidé d'attribuer une subvention complémentaire de 7.435,18 € (sept mille quatre cent trente-cinq euros et dix-huit centimes) à l'« Association Interprofessionnelle du Marché Central de Royan et Environnants (A.I.M.C.R.+) », dans le cadre Ville/Association consistant en la prise en charge à hauteur de 50 % chacun du coût du dispositif sécurité du Marché Central de Royan, correspondant à la période de juin à août 2020 et tenant compte des charges patronales pour la période globale de mars à août 2020, portant la subvention totale à 49.354,16 € (quarante-neuf mille trois cent cinquante-quatre euros et seize centimes) pour l'année 2020.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'attribuer cette subvention complémentaire. d'approuver l'avenant n°1 à la convention d'objectifs conclue avec l'« Association Interprofessionnelle du Marché Central de Royan et Commerces Environnants (A.I.M.C.R.+) » et d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à le signer.

### LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu le projet d'avenant,
- Après en avoir délibéré,

### DÉCIDE

- d'attribuer une subvention complémentaire de 7.435,18 € (sept mille quatre cent trente-cinq euros et dix-huit centimes) à l'« Association Interprofessionnelle du Marché Central de Royan et Commerces Environnants (A.I.M.C.R.+) », portant la subvention totale à 49.354,16 € (quarante-neuf mille trois cent cinquante-quatre euros et seize centimes) pour l'année 2020,
- d'approuver l'avenant n°1 à la convention d'objectifs conclue avec l'« Association Interprofessionnelle du Marché Central de Royan et Commerces Environnants (A.I.M.C.R.+) », pour l'année 2020,
- d'imputer la dépense correspondante au compte 6574 Fonction 90 du budget de l'année 2020.

d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer l'avenant.

> Fait et délibéré es jour, mois et an susdits, Ont signé au Régistre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Le Maire.

Patrick MARENGO



### **VILLE DE ROYAN**



**DCM 20.110** 

# CONVENTION GENERALE D'OBJECTIFS ENTRE LA COLLECTIVITE ET L'« ASSOCIATION INTERPROFESSIONNELLE DU MARCHE CENTRAL DE ROYAN ET COMMERCES ENVIRONNANTS (AIMCR+) »

### **AVENANT N°1**

#### ENTRE

La Ville de ROYAN représentée par son Maire en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 15 octobre 2020, rendue exécutoire le 19 octobre 2020 compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

ci-après désignée « la Ville »,

D'UNE PART.

ĘΤ

L'« Association Interprofessionnelle du Marche Central de Royan et Commerces Environnants (AIMCR+) », association loi de 1901, déclarée en sous préfecture de Rochefort le 3 mars 1997, sous le numéro 2/02880, représentée par Monsieur Christian PORCHE, son Président en exercice, dûment habilitée à l'effet des présentes,

ci-après désignée « l'Association »,

D'AUTRE PART,

### IL A TOUT D'ABORD ETE EXPOSE CE QUI SUIT :

Par une délibération n°20.072 en date du 30 juillet 2020, le Conseil Municipal a attribué une subvention de 41.918,98 € (quarante et un mille neuf cent dix-huit euros et quatre-vingt-dix-huit centimes) à l'« Association Interprofessionnelle du Marché Central de Royan et Commerces Environnants (A.I.M.C.R.+) », pour l'année 2020.

En plus de cet engagement, *la Ville* a décidé d'octroyer une subvention complémentaire de 7.435,18 € (sept mille quatre cent trente-cinq euros et dix-huit centimes) à *l'Association*, portant la subvention totale à 49.354,16 € (quarante-neuf mille trois cent cinquante-quatre euros et seize centimes).

Cette subvention complémentaire intervient dans le cadre du partenariat *Ville/Association* consistant en la prise en charge à hauteur de 50 % chacun du coût du dispositif sécurité du Marché Central de ROYAN, correspondant à la période de juin à août 2020 et tenant compte des charges patronales pour la période globale de mars à août 2020.

Le présent avenant a pour vocation d'acter cette subvention et de préciser les objectifs assignés à *l'Association*.

CECI EXPOSE, IL EST ARRETE CE QUI SUIT:

### **ARTICLE 1- PROJET**

Compte tenu de l'intérêt que présentent ces actions dynamiques pour la politique commerciale de la Ville de ROYAN, en renforçant l'attractivité du marché, la collectivité a décidé d'en faciliter la réalisation en allouant une subvention complémentaire de 7.435,18 € (sept mille quatre cent trente-cinq euros et dix-huit centimes) à *l'Association* portant la subvention totale à 49.354,16 € (quarante-neuf mille trois cent cinquante-quatre euros et seize centimes).

### **ARTICLE 2- OBLIGATIONS**

Les autres termes de la convention restent inchangés.

Pour l'Association, Le Président,

Fait à ROYAN, de 27 OCT 2020 en trois exemplaires originaux

Pour la Ville de Marie,

Christian PORCHE

Correspondance à adresser impersonnellement à Monsieur le Maire HÔTEL DE VILLE – 80 Avenue de Pontaillac – 17205 ROYAN CEDEX – 2: 05.46.39.56.56 – 3: 05.46.39.56.57

Internet : www.ville-rovan.fr – email : mairie@mairie-rovan.fr